

CESC

Départemental

GUIDE

Comment mettre en œuvre ?

DSDEN46



Comité Départemental d'Éducation
à la Santé et à la Citoyenneté

académie
Toulouse 
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Lot



OBJECTIFS

- Impulser une culture commune de la mise en œuvre de la politique académique en matière de santé et de citoyenneté
- Fédérer les différentes institutions
- Participer à l'attribution des agréments
- Partager les ressources
- Optimiser les moyens
- Favoriser les liens écoles-collèges- lycées -G-T-Pro
- Contribuer à la réussite scolaire
- Développer des indicateurs communs
- Garantir une meilleure lisibilité
- Donner de la visibilité
- Apporter des réponses au ministère dans les meilleurs délais
- Analyser les évaluations pour de nouvelles orientations

TEXTES FONDATEURS

- Circulaire n° 98-108 du 1er juillet 1998 relative aux missions des C.E.S.C. dans le cadre d'une politique globale de prévention des conduites à risques

- Circulaire 2006-197 du 30 novembre 2006 relative au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

- Code de l'éducation :
 - Article L421-8 définit les missions du CESC
 - Article R421-46 et R421-47 définit la composition du CESC

- Loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013 pour la Refondation de l'École
- Mobilisation de l'École pour les valeurs de la République Mise en œuvre 2015 du Plan gouvernemental une des onze mesures
« Création d'un comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté »

MISE EN ŒUVRE

Pilote : IA DASEN

- Constitue un comité de pilotage représentatif du profil socio-éducatif du département
 - 📖 Multi-catégoriel
 - 📖 Inter-institutionnel
 - 📖 sur la base du volontariat.
 - 📖 fondé sur l'intérêt général

Comité de pilotage

Les membres

Éducation Nationale

- Représentation : Proviseurs, Principaux de plusieurs types d'établissement : urbain, rural
- Chaque territoire du département doit être représenté, (*Diversifier la représentation*)
- Premier degré : 1 IEN
- Vie scolaire : CPE, chef de division vie scolaire DSDEN
- Représentation des 3 Conseillers Techniques médecin, infirmier(e), assistant(e) social(e) de l'IA DASEN
- 1 coordinateur/trice- CTD, chef EPLE, IEN (non exhaustif)

Représentants institutionnels et partenaires extérieurs

- ARS
- Préfecture
- MGEN, Mutualité Française, CPAM, UFSBD
- Politique de la ville, CLSPD, etc...
- Milieu associatif partenaires de l'école- CIDFF, ANPAA etc...
(Non exhaustif, éviter un nombre trop important)

Son rôle

- Force de proposition, d'aide et d'accompagnement
- Une instance d'échange, de réflexion, de construction d'outils
- Mise à disposition de personnes ressources aux compétences validées (CTD, corps d'inspection, milieu associatif)
- Accompagnement des EPLE et des écoles dans une dynamique de projet
- Développement d'une évaluation qualitative et quantitative
- Développement d'un axe de formation continue

Son fonctionnement

- 2 à 3 réunions par an – à déterminer selon les besoins

- Invitation par courrier IA DASEN avec ordre du jour

- Coordination :
 - Préparation des réunions
 - Relevés de conclusions
 - Relais DSDEN
 - Communication et publications

- Un comité de suivi en sous-commission peut être organisé pour optimiser le fonctionnement

- Un cahier des charges validé par le comité de pilotage

- Un hébergement de la ligne budgétaire par un établissement support

Les outils

- Un document type plaquette pour communiquer sur le dispositif diffusé dans le département (EN, Institutions extra EN, Partenaires)

Où trouver les ressources ?

- IREPS – INPES (aide méthodologique éventuelle)
- CDTI (ressources numériques)
- CDDP (ressources documentaires)
- DAFPEN pour formations FIL éventuelles
- Ressources documentaires EN, Eduscol etc.
- Ressources documentaires des partenaires MGEN, Mutualité etc.
- Enquêtes, rapports officiels

Conclusion

En espérant que ce guide rapide vous aura aidé, nous sommes prêts à vous donner les renseignements complémentaires dont vous aurez besoin.

Contact :

Infirmière Conseillère Technique

SANTE46 - Service de promotion de la santé

Direction des services départementaux de l'Education nationale du Lot

Infirmiere.ct46@ac-toulouse.fr

Tél : 05 67 76 55 21

Fax : 05 67 76 54 73

